

## LE FONDS SOCIAL COLLEGIEN

Le fonds social collégien a pour vocation d'apporter une aide financière aux élèves afin de leur permettre de suivre leur scolarité dans de bonnes conditions.  
Elle permet d'assurer différents besoins :

- aide à la restauration scolaire
- aide à l'achat de matériel et fournitures scolaires
- aide aux sorties pédagogiques
- aide au transport
- aide aux soins médicaux (frais de lunetterie, soins dentaires...)
- aide pour d'éventuels besoins vestimentaires

Pour toute demande d'aide, un dossier est à remplir et sera étudié en commission.  
L'aide attribuée dépend des ressources et des charges du foyer.

Les dossiers sont à constituer soit auprès du service de l'intendance, soit auprès de l'assistante sociale en faveur des élèves.

N'hésitez pas à nous contacter au 03.20.01.07.40 ou en vous rendant à l'accueil du collège pour prendre rendez-vous ou pour obtenir plus d'informations.